

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 novembre 2022 (18h30) Hôtel de Ville - Salle Montgolfier

DGA Ressources Service des Affaires Juridiques, Administratives et Foncières

Nombre de membres : 33 En exercice : 33 Présents : 24 Votants : 32

Convocation et affichage : 16/11/2022

Président de séance : Monsieur Simon

PLENET

Secrétaire de séance : Madame Gracinda

HERNANDEZ

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Jérôme DOZANCE, Gracinda HERNANDEZ, Michel SEVENIER, Eric PLAGNAT, Catherine MICHALON, Maryanne BOURDIN, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Lokman ÜNLÜ, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémy FRAYSSE, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Juanita GARDIER, Jamal NAJI, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, François CHAUVIN.

Pouvoirs: Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Patrick SAIGNE), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Catherine MOINE), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Lokman ÜNLÜ), Sophal LIM (pouvoir à Jamal NAJI), Claudie COSTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Michel HENRY-BLANC (pouvoir à Antoinette SCHERER), Louisa GRENOT (pouvoir à Catherine MICHALON), Danielle MAGAND (pouvoir à François CHAUVIN).

Etaient absents et excusés : Vincent DUGUA.

CM-2022-264 - ADMINISTRATION GENERALE - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL - MONSIEUR VINCENT DUGUA SUITE A LA DEMISSION DE MADAME VERONIQUE NEE

Rapporteur: Monsieur Simon PLENET

Consécutivement à la démission de Madame Véronique NEE de ses fonctions de conseillère municipale et membre de la liste « Annonay Sociale Démocratique Ecologiste », laquelle a été transmise à Monsieur le sous-Préfet par courrier du 28 septembre 2022, il convient de procéder à son remplacement au sein du conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L270 du code électoral.

En application des dispositions de l'article L2121-4 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Préfet a été informé de cette démission, laquelle a pris effet dès sa réception.

Conformément aux dispositions de l'article L270 du Code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Monsieur Vincent DUGUA, membre suivant sur la liste « Annonay Sociale Démocratique Ecologiste » menée par Monsieur Denis NEIME lors des dernières élections municipales, a donc été invité à intégrer le conseil municipal.

Monsieur Vincent DUGUA a confirmé son acceptation de siéger au sein de l'assemblée communale.

COMPTE TENU des éléments précités,

VU l'article L2121-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.270 du Code électoral,

VU l'avis favorable de la commission générale du 15 novembre 2022

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PROCÉDE à l'installation de Monsieur Vincent DUGUA au sein de l'assemblée communale, et ce en qualité de Conseiller Municipal de la Ville d'Annonay.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'intégration de Monsieur Vincent DUGUA au sein de l'assemblée communale.

Fait à Annonay le : 28/11/22 Affiché le : 28/11/22 Transmis en sous-préfecture le : 28/11/22

Identifiant télétransmission : 007-210700100-20221124-36425-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du

CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

Simon PLENET